

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2026
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le quatorze Janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie de Bologne, sous la présidence de Monsieur Maxence LEMOINE, Maire.

Présents : M. LEMOINE Maxence, le Maire, MM. DORMOY Denis, DAMPEYROUX Michel, FLAMERION Jean-Michel, LAMONTRE Jean-François, Mmes HUREAUX Carine, RECZKOWICZ Manon, CAUDRON Stéphanie, CORNEVIN Rachel, DORMOY Sophie et M. LAFFERT Michel.

Excusé(s) ayant donné procuration :

- M. ANSART Alexandre à M. DORMOY Denis.
- Mme BRULE-CAMUS Céline à M. DAMPEYROUX Michel.
- Mme JEANNIN Violaine à Mme DORMOY Sophie.
- M. JOURDE Jean-Marie à M. FLAMERION Jean-Michel.

Excusé :

- M. RAMAGET Gilles ;

Secrétaire de séance : M. LAMONTRE Jean-François.

Approbation du procès-verbal de la session du 11/12/2025.

Le procès-verbal reçoit l'approbation unanime du Conseil municipal.

1) Décision budgétaire modificative N° 8 du budget principal

M. le maire explique la décision ci-dessous au Conseil. Elle concerne le montant des dégrèvements sur la taxe d'habitation des logements vacants. La collectivité avait, en effet, voté une délibération sur l'assujettissement à la THLV en 2023 et applicable en 2024. Des demandes de dégrèvement ont été soumises à la Collectivité pour remboursement en 2025, ce qui nécessite la d'une ligne budgétaire au budget principal 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Budget Principal 2025 de la Commune voté par délibération N° 12-03-25 en date du 27 mars 2025 ;

Vu la délibération N° 17-02-23 du 23 février 2023 décidant de l'assujettissement des logements vacants à la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres meublés non affectés à l'habitation principal ;

Considérant l'Etat mensuel détaillé des Contributions Directes en date du 27 décembre 2025.

Monsieur Le Maire précise que le montant des dégrèvements sur la taxe d'habitation sur les logements vacants s'élève à 1 870 €.

Monsieur Le Maire informe donc de la nécessité de créer en dépense de fonctionnement une ligne budgétaire au budget principal 2025 au chapitre 14 « Atténuation des Produits » Compte 7391112 « Dégrèvement THLV » de la façon suivante :

Section de Fonctionnement – Dépenses :

Chapitre 14 – Compte 7391112 : + 1870,00 €

Chapitre 68 - Compte 681 : - 1 870,00 €

A l'unanimité, 15 voix POUR.

Le Conseil Municipal autorise ces mouvements budgétaires.

Tour de table des élus :

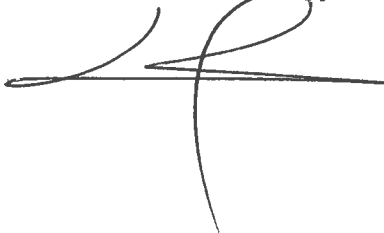
Stéphanie CAUDRON-ANTOINET :

- Signale que, suite aux intempéries récentes, les panneaux de basket dans la cour de l'école présentent des déformations et doivent être vérifiés et renforcés par de nouveaux moyens de fixation. Cette information sera transmise aux services techniques pour intervention.

L'ordre du jour étant épuisé et le tour de table étant terminé, M. le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 19 h 08.

Fait à Bologne,
Le 15 Janvier 2026.

Le secrétaire de séance,
LAMONTRE Jean-François



Le Maire,
LEMOINE Maxence

